



Assurance décès prêt sofinco

Par **zima**, le **06/06/2008 à 12:52**

Ma belle-mère est décédée en septembre 2007. Sofinco nous a fait beaucoup de difficultés pour admettre ce décès et confier le dossier à leur société d'assurance puisque ma belle-mère avait souscrit une assurance décès pour son prêt sofinco.
Lors de la succession, un "huissier" est venu au domicile de ma belle-mère courant mars 2008, et il a transmis au notaire le solde à payer !!!
Mon mari a reçu de la part de l'assurance un courrier l'informant que le dossier était clos, et qu'ils avaient réglé à sofinco les sommes encore dues !
le problème, c'est que le notaire nous retient sur l'héritage la somme réclamée par l'huissier. En a-t-il le droit ? Et si non, que doit-on faire ?

Par **jeetendra**, le **06/06/2008 à 14:47**

bonjour, avez vous pensez à envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception l'acte de décès de votre belle mère et demander la prise en charge des mensualités restant au titre de l'assurance décès garantissant le remboursement anticipé du capital dû, qu'à défaut vous saisissez le juge afin qu'il exécute leur obligation relativement à l'assurance souscrit, courage à vous, cordialement